

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU NKAM

COMMUNE DE NDOBIAN

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

LITTORAL REGION

NKAM DIVISION

NDOBIAN COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 05 /AONO/C-NDOBIAN/CIPM/2025 DU 16 JANVIER 2025

POUR L'INSTALLATION DE 33 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NDOBIAN : NDOBIAN (10), DJOUE-MOUMA (03), NDOTTO 3 (08), MANGOK (03), NDOTTO 1 (02), NDOTORONG (03), NDOKOLLO (04,, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune de NDOBIAN lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux D'INSTALLATION DE 33 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NDOBIAN : NDOBIAN (10), DJOUE-MOUMA (03), NDOTTO 3 (08), MANGOK (03), NDOTTO 1 (02), NDOTORONG (03), NDOKOLLO (04).

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cinquante millions (50 000 000) Francs CFA.**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'énergie solaire.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2025 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à un million (1 000 000) Francs CFA, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité

des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables dans les services du SIGAMP de la Mairie de Ndobian, téléphone : 693 63 11 12 / 674 56 95 03 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables dans les services du SIGAMP de la Mairie de Ndobian, téléphone : 693 63 11 12 / 674 56 95 03, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de soixante-cinq mille (65 000) FCFA* Payable à la recette municipale de Ndobian.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées (point 10) pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Ndobian, au plus tard le^{26/02/2025} à^{10h00} et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°.....⁰⁵...../AONO/C-NDOBIAN/CIPM/2025 DU ¹⁶..JANVIER 2025

POUR L'INSTALLATION DE 33 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NDOBIAN : NDOBIAN (10), DJOUE-MOUMA (03), NDOTTO 3 (08), MANGOK (03), NDOTTO 1 (02), NDOTORONG (03), NDOKOLLO (04,, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles

des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 06/02/2025 à 11h00 par la CIPM de la Commune de Ndobian dans la salle des actes de la Mairie de Ndobian.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de quatre (04) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 18 critères essentiels sur 24;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières *années* ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Absence de CCAP et CCTP paraphés à chaque page, signés et datés à la fin assorti de la mention assorti de la mention « lu et approuvé » ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- de l'absence d'un Conducteur des travaux ayant au moins la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- de l'absence de la rubrique « organisation, méthodologie et planning »;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (02 rubriques) oui/non
- la capacité financière (02 rubriques) (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre D'affaires, attestation de solvabilité financière) oui/non

- le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (06 rubriques)
oui/non

16. Attribution :

Le Maitre d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Lot unique

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Ndobian (téléphone : 693 63 11 12 / 674 56 95 03) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le MO au numéro 677 67 21 36.

NDOBIAN, le 16 JAN 2025

Le MAIRE

Copies :

- ARMP/LT
- DDMAP/NKAM
- Président CIPM/Commune Ndobian
- Affichage
- Chrono/Archives

